

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON

Albi-Sud

*Nombre de conseillers*  
En exercice 15

Présents 14  
Votants 14

Commune SALIES  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 20 mars 2026  
L'An deux mille vingt-six et le 20 mars

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 16 mars 2026, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

**Etaient présents :** Jean-François ROCHEDREUX Jacky MIQUEL, Bernard TOMINET, Nathalie BRULANT, David FERRÉ, Florence CABROL, Bruno GASCON, Valérie JACQUET, Nicolas MARTIN, Jean-Louis VAUGARNY, Marine NAYME, Sabrina BORGOMANO, Evelyne CAVALIE-GUALLAR, Sophie CAMALON,.

Excusé : Larbi FAÏDI.

Entente intercommunale pour la production et le portage de repas en Albigeois – désignation de 2 élus délégués

Notre commune conventionne depuis plusieurs années avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville d'Albi afin de faire bénéficier, aux personnes âgées qui le souhaitent, du service de portage de repas à domicile.

Pour bénéficier de ce service, il suffit de s'inscrire auprès de la Mairie qui transmet la demande au CCAS de la ville d'Albi. Chaque mois, la mairie refacture les repas livrés aux bénéficiaires, selon le tarif voté par le conseil municipal. Ce service fait partie des actions sociales menées par la commune.

Ce service est à destination des personnes âgées de plus de 60 ans ou en situation de handicap dont le taux d'invalidité est reconnu à plus de 80 %.

Les repas livrés sont produits par la cuisine centrale d'Albi qui assure en fait la fabrication et la livraison d'environ 3500 repas par jour. Ces repas sont destinés majoritairement à la restauration scolaire, aux centres de loisirs municipaux, aux crèches municipales, et au portage de repas à domicile.

En 2022, une entente intercommunale entre la ville d'Albi et les 13 communes qui bénéficient de ce service a été créée : l'entente intercommunale pour la production et le portage de repas en Albigeois.

Cette entente intercommunale est administrée par une conférence composée de 5 élus dont 4 élus de la ville d'Albi, et 1 autre élu désigné par les autres communes à l'issue d'une assemblée spéciale.

Il convient donc de désigner 1 représentant de notre commune, et un suppléant, afin qu'il participe à l'assemblée spéciale qui désignera l' élu qui représentera les communes autres qu'Albi au sein de la conférence

## LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

### DIT QUE

le représentant titulaire de la commune au sein de cette entente est :

Jacky MIQUEL

et que sa suppléante est :

Florence REBOUL

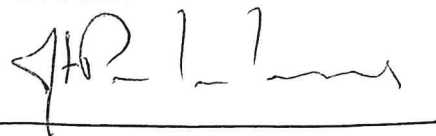
Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 20/03/2026

Le secrétaire de séance

Le Maire

David FERRE



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 23 MARS 2026